

SOMMAIRE

1. POURQUOI DES FORMATIONS DANS LE CADRE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ?
2. DES COMMISSIONS POUR RÉFLÉCHIR ET PROPOSER
3. LES MODULES D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

ÉDITORIAL



Laura GLASS
présidente

“ Comme nous vous l'avions annoncé en décembre, chaque commission devait se réunir au début de l'année pour préciser ses thèmes de travail. C'est chose faite ! Vous pouvez le découvrir dans ces pages, les pistes de travail et les chantiers engagés sont très diversifiés et c'est ça aussi la richesse du Conseil de Développement.

Il est également question d'une action aujourd'hui portée par le Syndicat de Pays, à l'initiative du Conseil de Développement : les modules d'éducation artistique et culturelle. En effet, suite à un bilan très positif des différents partenaires, mais bilan également controversé du point de vue budgétaire, cette expérimentation engagée en 2007 va se renouveler en 2010. Bonne nouvelle !

Nous avons également souhaité vous parler de la formation «Aide à la décision collective» qui a commencé au cours du dernier trimestre 2008 et qui se poursuit en 2009 sur la base d'une mise en pratique. C'est une première au Conseil de Développement et les résultats montrent tout l'intérêt de cette démarche.

LA QUESTION

Pourquoi des formations dans le cadre du Conseil de Développement ?



Denis, Gisèle, Joëlle et Nicole (de gauche à droite) lors de la formation "Aide à la décision collective".

“ J'ai souhaité faire cette formation car, nouvelle élue, je voulais mieux connaître les membres et la philosophie du Conseil de Développement.” Pour Nicole, quand on est élu, il y a des situations complexes à gérer et il faut de la méthode même si on possède quelques facultés d'analyse. “ Cette formation m'a rapidement été utile lorsqu'une situation problématique s'est posée en groupe de travail : j'ai pu réfléchir sur ce qui n'avait pas fonctionné, poser les choses clairement par écrit. Avec le groupe, j'ai donc posé point par point les problèmes rencontrés et nous avons retravaillé ensemble la situation pour éviter dans la mesure du possible que cela se reproduise à l'avenir. Honnêtement, je n'aurais pas été capable de le faire sans cet enseignement. La méthode proposée est rigoureuse et, quand on se sent à l'aise avec elle, c'est quelque chose qui permet de progresser.”

Première formation “Aide à la décision collective” et déjà quinze participants aux deux modules : acquisition des fondements de la démarche (3 journées en 2008) et mise en pratique courant 2009.

Mettre des questions en débat et être capable de produire une réflexion collective en offrant à chacun de s'exprimer requièrent des capacités d'animation. Il a été convenu en 2007 d'engager une formation ouverte aux acteurs locaux, en direction des diverses structures collectives privées ou publiques du territoire. Ses objectifs sont multiples : accroître les capacités individuelles au service d'un collectif (observer, comprendre, analyser et agir dans tous les espaces qu'ils soient professionnels, sociaux, culturels), faciliter l'appropriation d'outils et de démarches de pensée autonome pour travailler des connaissances porteuses de transformations individuelles et collectives.

Pour Anne, autre participante, le bénéfice est grand : “La formation m'a permis de développer ma confiance en moi et de travailler mon sens de l'observation. La méthode proposée montre l'importance de se poser les vraies questions et de se centrer sur des faits : se “sortir” de soi, se séparer “émotionnellement” de la question, et donc prendre du recul pour accepter les autres points de vue.” ♦

DES COMMISSIONS POUR RÉFLÉCHIR ET PROPOSER

ÉCONOMIE

l'étude sur l'emploi associatif est en cours



Stéphane DOUGE
Laurent ROBIN

“

L'idée de soutenir le secteur associatif par le biais de certains outils comme un groupement employeur et le portage salarial a émergé lors de notre dernière assemblée plénière. D'où l'intérêt de conduire une étude du secteur associatif pour mieux cerner les besoins.

Laurent Robin

”

L'étude sur les écoles de musique portée par le Syndicat de Pays, à l'initiative du Conseil de Développement, a révélé des difficultés liées à la gestion administrative et la gestion du personnel. L'un des constats est fait qu'il serait utile de mieux connaître les besoins du secteur associatif en général.

Saisi par les élus du Pays, le Conseil de Développement a décidé de mener une étude sur le secteur associatif dans son ensemble afin de mieux connaître les associations du territoire et leurs problèmes, de mesurer leur importance économique et sociale et d'alimenter la réflexion pour d'éventuelles politiques de soutien à la vie associative.

Cette étude a commencé le 2 Avril avec le premier comité de suivi et l'arrivée de Hugo COLLIN en stage pour 4 mois. Des questionnaires ont été envoyés à l'ensemble des presque 500 associations du Pays pour recueillir une vision détaillée du tissu associatif local et de ses problèmes.

Parallèlement, des données quantitatives sont recherchées pour obtenir une idée du poids économique en termes d'emplois du secteur associatif. Bientôt, Hugo

COLLIN ira à la rencontre des acteurs de la vie associative pour approfondir certains points. ♦

SERVICES-ÉQUIPEMENT

rénover ou non le patrimoine religieux



Elisabeth CLERC
Anne CLENET

“

Faut-il rénover toutes les églises ? Quel patrimoine voulons-nous laisser aux générations futures ? Nous nous posons toutes ces questions, sans prendre de décision, mais en débattant pour éclairer ceux qui devront demain décider.

Anne Clenet

”

Pour répondre à ces questions, le Conseil de Développement propose à toutes les personnes qui se sentent interpellées de venir en débattre. Cette commission, issue de l'Assemblée Plénière de l'automne 2008, a pris la suite de la commission Culture. Elle a déjà eu l'occasion de se réunir et, parmi les questions posées, celle du patrimoine de nos communes est ressortie avec une acuité certaine.

Aujourd'hui, du fait de la loi de 1905, les communes sont propriétaires d'une église, voire de deux ou plus. L'entretien de ce patrimoine architectural est sans commune mesure avec les moyens dont elles disposent. Les besoins des communautés culturelles, à leur apogée lors de la construction des églises, ont beaucoup évolué depuis le début du XX^{ème} siècle. La pratique religieuse a considérablement diminué et aujourd'hui une paroisse regroupe les pratiquants de dix communes, parfois plus. Quel sera le devenir des autres églises, de moins en moins utilisées ou même parfois fermées ? ♦

LE 18 JUIN, RÉFLÉCHIR AUX DÉPLACEMENTS DE DEMAIN.

La réflexion concernant les déplacements commencera lors de la prochaine assemblée plénière avec la restitution d'une l'étude sur la mobilité commanditée par le Syndicat de Pays. Nous vous souhaitons nombreux pour cette soirée thématique où le débat sera engagé et le groupe de travail constitué.

jeudi 18 juin 2008
à 20h
salle des Mauves
Saint-Colomban

ENVIRONNEMENT-HABITAT-URBANISME

que faire de nos déchets ?



Denis LEDUC
Charly TEMPLIER

“

Réduire la production de déchets ménagers et valoriser les déchets produits est une préoccupation de tous, un sujet de réflexion inépuisable et qui occupe, avec le sujet des déplacements, les réflexions de notre commission.

Denis Leduc

”

Un état des lieux sur les déchets avait déjà été mené entre 2004 et 2007 et ses préconisations remises au Syndicat Mixte du CET des Six Pièces. La fermeture du centre d'enfouissement technique a fortement mobilisé les participants à la dernière assemblée plénière. Le 21 avril, les membres présents ont apporté de nouvelles idées de réflexion : comment pouvoir refuser la publicité papier tout en recevant les informations des collectivités territoriales ? Quelle politique d'incitation pour augmenter le tri ? Quel coût et quel impact pour une recyclerie sur le territoire ? Comment réduire les déchets ménagers à la source et développer une politique auprès des magasins pour réduire le volume des emballages ? Un vote a décidé de travailler d'abord sur le thème de la recyclerie. Dans un second temps, une réflexion avec les magasins sera mise en place. ♦

un observatoire des modes de garde



Françoise MICHAUD
Laura GLASS

“ Nous souhaitons apporter des réponses innovantes aux besoins de modes de garde, besoins souvent non ou mal couverts : places en horaires atypiques, temporaires, d'urgence, adaptées pour les enfants porteurs d'un handicap... et pour cela mener une réflexion large avec tous les acteurs locaux concernés. ”

Laura Glass

Depuis 2004, une commission du Conseil de Développement travaille à un état des lieux des modes de garde sur le territoire, réfléchit à la mise en œuvre de projets à caractère intercommunal et recherche des réponses innovantes : places en horaires atypiques, temporaires, d'urgence, adaptées pour les enfants porteurs d'un handicap... En 2007-2008, son travail était axé sur les microstructures (maisons d'assistants maternels et microcrèches). Ce sujet a fait l'objet d'un débat en mai 2008, débat qui a réuni plus d'une soixantaine de participants ! Pour aller plus loin, dans le cadre de la candidature européenne FEADER, retenue en juin 2008, et avec le concours des élus et du Syndicat de Pays, le Conseil de Développement a été saisi pour mettre en œuvre un "observatoire des modes de garde".

**Officiellement mis en place
le 28 avril 2009**

Le principe de l'observatoire est simple : chaque acteur est ressource (celui qui expérimente, celui qui finance, celui qui accompagne, celui qui connaît le cadre institutionnel, professionnel, celui qui quotidiennement utilise le service...). C'est un lieu d'accompagnement individuel et collectif, un lieu d'expérimentation (analyse des projets innovants), un lieu de veille, de capitalisation et

de diffusion (production d'outils ressource), un lieu de mutualisation et de réseau. Il est aussi un lieu de formation (visites, formations pédagogiques, journées d'études).

Qui peut participer ?

L'observatoire se traduit par un comité de pilotage et des temps ouverts de réflexion. Le comité de pilotage est composé de 25 membres répartis en trois pôles : pôle technique et politique, pôle acteurs locaux et porteurs de projets, pôle partenaires associés (institutions...). Des temps forts seront organisés afin de diffuser les résultats des travaux et de permettre l'échange avec le plus grand nombre.

Quels critères pour les projets ?

Les projets observés devront répondre au minimum à trois des critères suivants :

- Prise en compte d'horaires atypiques (amplitude horaire supérieure ou égale à 11 heures, avant 7h et après 19h)
- Mise en place d'un accueil d'urgence et temporaire : pour raison de santé (parents, assistants maternels...), parcours d'insertion professionnelle (rendez-vous, formation, stage...), autres urgences.
- Innovation par sa réponse aux besoins non ou mal couverts et par la mise en place d'une nouvelle organisation (par sa dimension territoriale, par son organisation interne)
- Prise en compte des publics dits fragilisés (de par leurs situations familiales, physiques, économiques et/ou sociales)
- Mise en œuvre d'un processus important de coopération (partenariats avec les acteurs locaux, dimension intercommunale, participation aux diverses réflexions, inscription dans un projet éducatif local...)

Une attention sera portée par le comité de pilotage sur le projet éducatif, pédagogique et social. Au second semestre 2009, une rencontre est prévue pour identifier les porteurs de projets. Elle sera ouverte plus largement à tous les acteurs intéressés par le sujet. ♦

en images...



30/11/2004, visite du centre d'enfouissement des Six Pièces : casier du CET en cours de remplissage.



La formation "Aide à la décision collective" en 2008 à Corcoué-sur-Logne : petite pause au moment du goûter.



02/04/2009, début de l'étude sur l'emploi associatif avec l'arrivée en stage d'Hugo COLLIN.



La formation 2009 "Aide à la décision collective", quinze participants réunis.



03/02/2009, commission Enfance-Jeunesse-Personnes âgées.

Un succès mérité pour une idée forte

À l'initiative du Conseil de Développement, portée par le Syndicat de Pays et forte de son succès en 2007/2008, cette action vers les enfants sera reconduite pour la prochaine année scolaire.

Les modules d'éducation artistique et culturelle sont des projets d'animation qui ont pour objectifs de permettre aux enfants dès leur plus jeune âge de découvrir d'autres modes d'expression, qui sont de l'ordre du sensible, d'être préparés à une rencontre avec une œuvre artistique... Ce sont des projets construits sur trois items d'apprentissage (faire, voir, critiquer) et sur une participation active des professeurs des écoles (formation, préparation, projet de classe...).

Ces propositions artistiques et culturelles sont élaborées avec les acteurs locaux et sont destinées aux écoles du 1^{er} degré. Ainsi, après une préparation avec leurs professeurs, les enfants bénéficient d'interventions en classe puis ils découvrent une œuvre artistique.

un bilan positif pour les modules lancés en 2007

Vu du côté des bénéficiaires, les enfants, le bilan est très positif, avec la participation de 12 classes, soient 316 élèves. Les professeurs se sont mobilisés tout au long du parcours, les enfants ont pu exprimer leur intérêt et leur grande satisfaction. Le bilan est également très positif vu du côté de l'action culturelle dans sa globalité. Ce projet a permis aux acteurs locaux concernés (élus, chargés de développement culturel,



FILM RÉALISÉ PAR LES ÉLÈVES DE CM1-CM2 DE L'ÉCOLE SAINT-LOUIS DE ST-COLOMBAN.

cinémas...) de travailler ensemble et d'envisager des projets en partenariat. Ainsi, l'expérimentation menée en 2007 est à l'origine de la création d'un nouveau festival à Saint-Philbert-de-Grandlieu, "Petits plaisirs d'hivers". Elle a également permis de créer des dynamiques d'écoles plus larges avec une réflexion portée sur des projets d'ateliers artistiques permanents.

Côté budget, en revanche, le bilan est plus mitigé. L'expérimentation initiale a bénéficié d'une aide importante de

l'Etat via le *Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire* et il est donc primordial de trouver d'autres sources de financement, les communes ne pouvant seules assumer la dépense nécessaire à la poursuite de cette action.

une nouvelle expérimentation en 2009/2010

Pour la rentrée prochaine, les modules seront renouvelés, les élus ayant validé leur reconduction. En 2009/2010, donc, cette expérimentation concernera une dizaine de classes. Les modules *Spectacles vivants* et *Images Animées* seront maintenus avec quelques modifications : temps des ateliers consolidés, liens encore plus importants avec des dispositifs existants portés par les institutions départementales (le Grand T, la SCALA...). Cette année, écoles et communes participeront financièrement.

Toutes les écoles seront informées dans le courant du mois de mai 2009. La formation pour les enseignants se déroulera entre novembre 2009 et janvier 2010, les ateliers en classe entre janvier et février 2010 et les programmations entre février et avril 2010.

Elu référent du Syndicat de Pays : Patrick BERTIN. Pour plus d'informations, contactez le Conseil de Développement. ♦

AGENDA

- ♦ **groupes de travail**
 - ♦ PERSONNES ÂGÉES : 08/06 - 14H30
 - ♦ JEUNES ET ENTREPRISES : 09/06 - 18H30
 - ♦ DÉCHETS MÉNAGERS : 10/06 - 20H
- ♦ **assemblée plénière : mobilité**
JEUDI 18/06 - 20H
SALLE DES MAUVES, ST-COLOMBAN
- ♦ **comité emploi associatif**
LUNDI 29/06 - 19H

AU SOMMAIRE DU PROCHAIN NUMÉRO...

Les personnes âgées : quelles manières d'habiter pour accompagner au mieux le vieillissement ? Comment leurs permettre de participer pleinement à la vie de la cité ? Comment lutter contre leur isolement quand elles perdent leur mobilité ?

Lors du prochain numéro, nous développerons ces questions en précisant le chemin choisi pour aborder ce sujet sensible.

Retrouvez-nous sur le site web du Pays : <http://www.pays-gml.fr>

COMMENT PARTICIPER ? Le Conseil de Développement du Pays de Grandlieu, Machecoul, Logne est un espace qui a pour ambition d'être accessible au plus grand nombre, ouvert à tous de façon permanente. Différents niveaux d'implication sont possibles. N'hésitez pas venir vous informer auprès de l'animatrice, Anne CHARLOT, qui vous expliquera de plus près la démarche et les différentes dynamiques en cours.

Conseil de Développement Pays de Grand Lieu, Machecoul, Logne
Maison de Pays - BP 19 / 4 rue Alexandre Riou / 44270 Machecoul
tél : 02 40 02 38 46 / fax : 02 40 02 20 49 / mail : a.charlot@pays-gml.fr

